AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-9-70 098616

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

ABONNEMENT ANNUEL 25 Frs.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Bulletin n° 121 d'Octobre 1970.

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

Les céréales sont très souvent endommagées à la levée et en cours de végétation par certaines maladies cryptogamiques contre lesquelles le seul moyen de lutte efficace reste la désinfection des semences, aucun traitement en végétation n'étant possible.

Les plus dangereuses de ces maladies sont :

1°) Les FUSARIOSES et SEPTORIOSES : qui détruisent les jeunes plantules à la levée et provoquent par la suite l'apparition de taches sur les feuilles, les épillets et la base des tiges (fusarioses) ou au niveau des noeuds (septoriose). Un dessèchement du feuillage parfois généralisé s'ensuit lorsqu'il s'agit des fusarioses alors que les septorioses donnent aux plantes un aspect grisâtre à maturité, provoquant l'échaudage des grains. Ces maladies, en particulier, le septoria nodorum ont connu cette année un développement exceptionnel.

2°) La CARIE du BLE : affection ancienne bien connue ; la farine des graines est remplacée par une poussière noirâtre dégageant une odeur de poisson décomposé.

3°) Les CHARBONS NUS du BLE et de l'ORGE : détruisent les graines, les glumes et les glumelles qui deviennent des masses compactes noires, reconnaissables de loin. Ces charbons contaminent au moment de la floraison les fleurs des plantes saines et s'installent sans apparence extérieure de dommages, dans les futures semences qui perpétueront la maladie.

Les fusarioses et septorioses au contraire contaminent les semences extérieurement au moment du battage.

D'autres maladies, à contamination externe des semences, peuvent être aussi nuisibles à l'orge et à l'avoine. Ce sont :

1°) Les HELMINTHOSPORIOSES : provoquant des taches en stries longitudinales sur le feuillage et l'arrêt de croissance des épis qui ne se dégagent pas des graines.

2°) Les CHARBONS nus de l'avoine et couverts de l'orge et de l'avoine : ainsi nommés parce que les grains charbonnés sont recouverts par les glumes, contrairement aux Charbons nus.

MOYENS DE LUTTE

Contre ces maladies, il existe des produits fongicides très efficaces :

1°) CHARBONS NUS du BLE et de l'ORGE : En dehors de la désinfection par la chaleur, très délicate car mal faite, elle risque de détruire la faculté germinative des grains ou d'être inopérante, on peut utiliser contre ces charbons un fongicide : la carboxine ou oxathiine, généralement associée à d'autres produits efficaces contre d'autres maladies.

2°) CONTRE LES AUTRES MALADIES ON EMPLOIERA :

- Composés organomercuriques : Très efficaces et polyvalents, mais dangereux pour l'homme et phytotoxiques à doses trop élevées ou s'ils sont appliqués trop longtemps avant les semailles.
- manèbe et mancozèbe : Egalement très polyvalents, ces produits ont l'avantage de n'être pas toxiques : le manèbe peut toutefois entraîner certaines allergies.
- L'oxyquinoléate de cuivre : Non toxique pour la végétation et l'utilisateur, est surtout actif contre la carie, les septorioses et fusarioses, mais non contre les charbons.
- Le captane et le thirame : Surtout employés contre les septorioses et fusarioses. Le thirame est irritant pour les muqueuses.

P. 318

- Le thiabendazole : Récemment commercialisé et homologué pour la carie, la septoriose, les charbons nu de l'avoine et couvert de l'orge, et surtout le fusarium roseum, responsable parfois d'importants manques à la levée et du dessechement des épis dès l'époque de la floraison.
- Le carbatène, l'hexachlorobenzène, le quintozène et les produits cupriques : Peu toxiques, ils sont surtout utilisés contre la carie du blé.

PRODUITS MIXTES : Compte tenu de leur efficacité spécifique, les produits fongicides peuvent être associés pour lutter contre plusieurs maladies. Sont aussi souvent ajoutés :

- Un INSECTICIDE : lindane, aldrine, heptachlore contre les larves de taupins ou lindane, endosulfan, diéthon contre les larves de mouches grises ou d'oscinies.
- Un CORVIFUGE : (action répulsive à l'égard des corbeaux) anthraquinone.

PRATIQUE DU TRAITEMENT DES SEMENCES : Les spécialités sont présentées sous forme très concentrée permettant leur emploi à doses faibles (200 gr à 300 gr par quintal de semences).

- Certaines spécialités sont employées par trempage des semences, mais s'il s'agit de poudrage à sec des semences ou après humidification de celles-ci, l'emploi d'appareils mélangeurs clos assure un mélange homogène et écarte les risques d'intoxication. De plus le port de vêtements spéciaux et l'emploi de gants sont indispensables dans le cas de l'utilisation des produits organomercuriques et conseillés pour les autres produits, surtout s'il s'agit de traiter des quantités importantes de semences.
- Brûler les emballages vides des produits toxiques et se laver les mains après chaque opération.
- Enfin un local spécial bien aéré devra être utilisé pour ces opérations. Pour éviter toute confusion entre les lots traités et ceux destinés à la consommation, ce local devra être bien séparé des entrepôts.

RIBOTEAU.

POSSIBILITES DE LUTTE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES DANS LES CEREALES D'HIVER EN APPLICATION DE PRE ET DE POST-SEMIS

Les herbicides susceptibles d'être utilisés au moment du semis du blé et de l'orge d'hiver sont essentiellement destinés à détruire les graminées : vulpin, pâturins, agrostides, ray grass, etc.... Si la gamme de matières actives offerte aux agriculteurs donne généralement de bons résultats sur les 3 premières graminées citées, il n'en est pas tout-à-fait de même à l'égard du ray grass pour lequel les pourcentages de réduction sont très variables. Signalons par ailleurs que ces herbicides de pré-levée, appliqués à l'automne, n'ont aucune action sur la folle avoine (avena fatua).
Certains de ces produits ont à l'égard des adventices dicotylédones, une action intéressante.

Le traitement doit être effectué sur un sol dépourvu de grosses mottes, avec un minimum de 500 l d'eau.

I - AVANT LE SEMIS (orge) : Un seul produit est susceptible d'être utilisé, le triallate (Avadex B.W) à la dose de 1,2 à 1,4 Kg/hectare de matière active. Il doit être enfoui aussitôt l'application réalisée, par un hersage croisé pour éviter qu'il ne se volatilise. IL est sans action sur les dicotylédones ainsi que sur les graminées levant tardivement.

II - APRES LE SEMIS ET AVANT LA LEVEE DE LA CEREALE : Le choix de l'agriculteur peut se porter sur les matières actives ou associations qui suivent :

1° Le néburon (Kloben C) : applicable sur céréales d'hiver à l'exception du blé dur il exige une certaine humidité du sol pour donner une bonne efficacité. La dose moyenne d'emploi est de 3 Kg de matière active à l'hectare. Ce produit a une bonne action à l'égard de la plupart des dicotylédones annuelles.

2° Le nitrofène (Tok) : il peut être utilisé sur tous les blés, à la dose de 2 Kg de matière active à l'hectare. On constate souvent avec ce produit, surtout en terre battante que les jeunes plantules de blé jaunissent et présentent des nécroses sur les feuilles, mais ces symptômes de phytotoxicité sont passagers et sans conséquence généralement sur le rendement. Son action sur dicotylédones est très limitée (Véroniques).

3° Associations néburon + nitrofène (Herbalt-herbalt S) : autorisées sur blé tendre ces deux association s'appliquent aux doses respectives de 3 Kg (2 Kg neburon + 1 Kg nitrofène) et 3,5 (2 + 1,500) de matières actives à l'hectare. La seconde plus concentré en nitrofène permet une meilleure destruction du ray grass. L'une comme l'autre ont une bonne efficacité vis à vis des dicotylédones.

.../...

4° Association nitrofène + linuron (Tolion) : utilisable sur blé tendre et seigle, également sur blé dur mais à condition de ne pas dépasser la dose normale qui est de 1 440 gr. nitrofène + 500 gr. linuron à l'hectare (8 litres de la spécialité commerciale). Cette association se révèle nettement supérieure au nitrofène seul à l'égard des dicotylédones.

5° La terbutryne (Igrane 50) : autorisée sur blé tendre d'hiver à la dose de 2 Kg 500 de matière active/hectare, agit sur une gamme assez élevée de mauvaises herbes graminées et dicotylédones.

6° Le métabenzthiazuron (Tribunil) : ce produit applicable sur le blé tendre a une bonne action antigraminée et antidicotylédone. Il s'emploie à la dose de 2 Kg 450 de matière active à l'hectare à partir du semis et pendant la semaine qui suit. Cet herbicide est également applicable en post-levée au printemps.

7° chlortoluron (Dicuran) : comme le précédent il peut s'utiliser en pré-levée des céréales d'hiver à l'exception du blé/dur/ou en post-levée au printemps.
Nouveau produit, ayant une bonne action sur les graminées ainsi que sur les dicotylédones, les premiers essais réalisés lui sont favorables. La dose d'emploi est de 2 Kg 400 à l'hectare.

Signalons que pour la plupart des produits cités, il est préconisé d'ajuster les doses utilisées à la nature du sol, nous ne saurions donc trop recommander aux utilisateurs de lire soigneusement les conditions d'emploi indiquées sur les emballages et sur les tracts.

Dernière note : Supplément n° 1 au Bulletin n° 120 de Septembre 1970.

RIFFIOD.

Les Ingénieurs Responsables des Avertissements Agricoles.

PETIOT - TISSOT.

L'Ingénieur d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE"

VARLET.